

## TARIFS DES HONORAIRES DE VENTE

A la charge de l'acquéreur ou du vendeur :

IMMEUBLES COLLECTIFS OU INDIVIDUELS A USAGE D'HABITATION APPARTEMENTS - COPROPRIETES		
Jusqu'à 50 000 €	20%	TTC
De 50 001 € à 100 000 €	15%	TTC
De 100 001 € à 150 000 €	9%	TTC
De 150 001 € à 200 000 €	8%	TTC
De 200 001 € à 250 000 €	7%	TTC
De 250 001 € à 350 000 €	6,5%	TTC
Plus de 350 001 €	6%	TTC
IMMEUBLES COLLECTIFS ET INDUSTRIELS - PARTS SCI		
Sur le prix	12%	TTC
FONDS DE COMMERCE - INDUSTRIE		
Sur le prix	12%	TTC
LOCAL COMMERCIAL		
Sur le prix	20%	TTC
TERRAINS		
Jusqu'à 100 000 €	jusqu'à 30%	TTC
Plus de 100 001 €	jusqu'à 15%	TTC
CESSION DE DROIT AU BAIL - PAS DE PORTE Forfait minimum de 5 000 € HT		
Sur loyer triennal	12%	TTC
ESTIMATION ECRITE		
Forfait de :	200 € à 500 €	TTC
<b>Gratuite en cas de signature de mandat</b>		

ESTIMATION ORALE		
<b>Gratuite dans le cadre d'un projet de vente</b>		
RENDEZ-VOUS NON HONORÉ (sauf si annulation au préalable, minimum 24h avant le rdv)		
<b>Forfait de 100.-€ TTC</b>		

Le 01/03/2024 à PLOBSHEIM